



DICRIM DE SARCEY



Document
d'Information
Communal sur
les Risques
Majeurs



LE GUIDE DE VOTRE SÉCURITÉ
À CONSERVER

De nombreuses communes françaises sont exposées à des risques qualifiés de majeurs. Vous serez sans doute étonnés de recevoir un tel document sur les risques majeurs à SARCEY.

Pourtant, quel(les) Sarceyrois(es) qui l'a vécu ne se souvient pas de l'orage de grêle de juillet 1993 ? Si les phénomènes météorologiques sont ceux qui ont marqué notre mémoire collective, la commune est exposée à d'autres risques.

La diffusion de ce document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) ne doit pas vous inquiéter. Elle répond à l'exigence réglementaire de vous informer sur ces risques.

Mais informer c'est aussi prévenir... et ce document vous sensibilise également sur les bons réflexes à adopter le cas échéant.

Je vous invite à prendre connaissance de ce DICRIM et à le conserver précieusement.

En complément, la municipalité a élaboré un plan communal de sauvegarde (PCS). Ce document à usage interne, recense l'ensemble des ressources propres à la commune, réunit des informations nécessaires à la gestion d'événements graves et synthétise l'organisation de la gestion de crise au sein de la commune.

En espérant ne jamais avoir à mettre en pratique ces documents...

Henri PINET
Maire de SARCEY

Quels sont les risques à SARCEY ?

La commune de Sarcey est exposée à :

- 4 risques naturels :
 - inondation
 - mouvement de terrain
 - séisme
 - météorologie
- 2 risques transport de matières dangereuses :
 - par voie routière
 - par voie souterraine

SOMMAIRE

Edito	1
Définition du risque majeur	2
Sarcey face au risque	2
Le risque "inondation"	3 et 4
Le risque "mouvement de terrain"	4
Le risque "séisme"	5
Le risque "météorologie"	5
Les risques "transport de matières dangereuses"	6
Informations pratiques	7
Points de rassemblement	7

DÉFINITION DU RISQUE MAJEUR

Les différents types de risques majeurs auxquels chacun de nous peut être exposé, sur son lieu de vie, de travail ou de vacances, sont regroupés en **trois grandes familles** :

- les **risques naturels** : inondation, mouvement de terrain, séisme, tempête, feu de forêts, avalanche, cyclone et éruption volcanique ;
- les **risques technologiques** : résultant de l'action humaine. Ils regroupent les risques industriels, nucléaires, ruptures de barrage ;
- les **risques de transport de matières dangereuses** : par routes ou autoroutes, voies ferrées, fluviales et par canalisations.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- une **faible fréquence** : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes.
- une **énorme gravité** : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et aux personnes.

Ces risques dits majeurs ne doivent pas faire oublier les risques de la vie quotidienne (accidents domestiques ou de la route), ceux liés aux conflits (guerres, attentats, etc.) ou aux mouvements sociaux (émeutes, etc.) non traités dans ce dossier.

CADRE LÉGISLATIF

L'article L125-2 du Code de l'Environnement pose le droit à l'information de chaque citoyen quant aux risques qu'il encourt dans certaines zones du territoire et les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.

Le décret n°90-918 du 11 octobre 1990 modifié par le décret n° 2004-554 du 9 juin 2004, relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs, précise le contenu et la forme de cette information.

SARCEY FACE AU RISQUE

Comment est géré le risque à SARCEY ?

La Commune de Sarcey s'est dotée d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Ce document à usage interne à la municipalité a pour objet d'organiser l'alerte, l'information et la protection de la population.

Il recense les risques existants sur la Commune, organise les services municipaux en cas de crise et sert à la coordination avec les différents services de secours extérieurs (Préfecture, pompiers, gendarmerie, etc.). Enfin, il est régulièrement mis à jour (numéro de téléphone, changement de personnel, etc.).

Comment est donnée l'alerte à SARCEY ?

- par le porte à porte

4 RÉFLEXES À RESPECTER QUEL QUE SOIT LE RISQUE



Ecoutez la radio (105.4) pour connaître les consignes.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école : les enseignants connaissent les consignes de sécurité et les mettront à l'abri.



Pensez à sécuriser vos biens en fermant portes et fenêtres si vous devez quitter votre domicile.



Ne téléphonez pas : évitez d'encombrer les lignes pour les secours.

Qu'est ce que c'est ?

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau variables. Elle est due au débordement de cours d'eau, suite à une augmentation de son débit, provoquée par des pluies importantes et/ou la fonte de stocks neigeux.

L'inondation peut se traduire par :

- un débordement direct de cours d'eau, une remontée de la nappe phréatique, une stagnation d'eaux pluviales : il s'agit alors d'inondation de plaine ;
- une crue torrentielle, souvent de courte durée mais dévastatrice par la vitesse du courant chargé de matériaux emportés ;
- un ruissellement en secteur urbain ou sur les côtières.



L'ampleur de l'inondation est fonction de :

- l'intensité et la durée des précipitations ;
- la surface et la pente du bassin versant ;
- la couverture végétale, la capacité d'absorption du sol ;
- la présence d'obstacles à la circulation des eaux.

Le cas de SARCEY

La Commune de Sarcey est confrontée au risque d'inondation provenant d'une montée des eaux de la Turdine pour lequel un Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation a été approuvé le 22 mai 2012.

Le lieu-dit les Quartières a déjà été inondé, quant au chemin du Plat, il peut être coupé en cas de fortes pluies. La Commune de Sarcey possède également des chemins ruraux encaissés qui peuvent être inondés. Nous déconseillons alors la pratique de ces sentiers qui ne sont pas goudronnés et peuvent être difficiles d'accès.

La Commune de Sarcey a connu 5 arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle pour inondation en avril et mai 1983, juillet 1993, juin 2000 et décembre 2003.

Quelles sont les mesures de prévention ?

En cas de crue imminente, le service d'alerte des crues avertit le Préfet qui informe le Maire. La municipalité met alors en place l'information à la population et ordonne le cas échéant l'évacuation des zones à risques.

LES BONS RÉFLEXES !



Gagnez rapidement un point en hauteur.



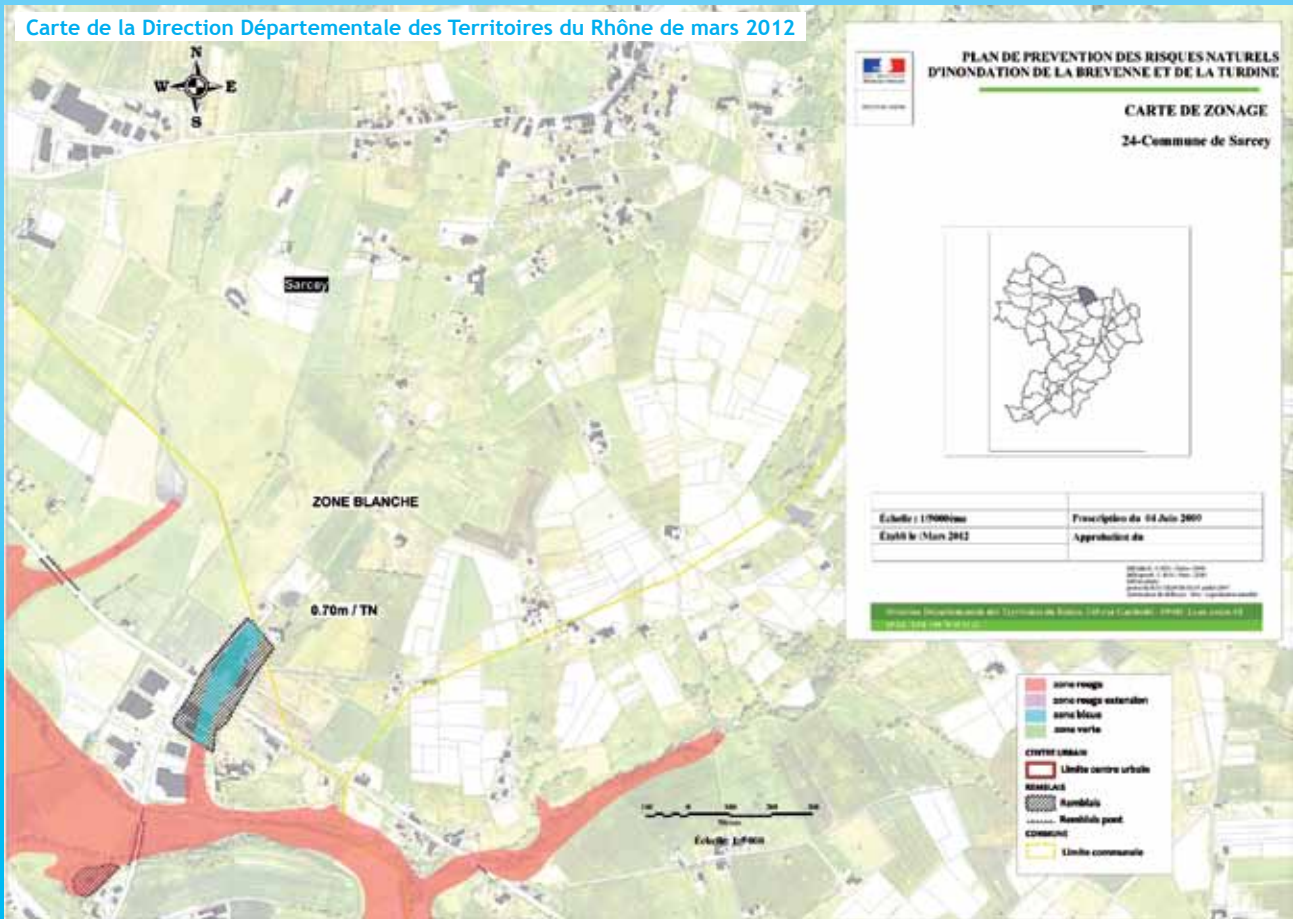
Fermez portes et fenêtres afin de limiter les dégâts occasionnés par l'eau.



Respectez la signalisation en place et n'engagez pas votre véhicule sur des voies inondées.



Coupez l'électricité et le gaz.



MOUVEMENT DE TERRAIN



Qu'est ce que c'est ?

Le mouvement de terrain est considéré comme un risque majeur. En effet, souvent à la suite de précipitations importantes, il peut arriver que le terrain se déforme, s'affaisse, se déplace ou rompt de manière plus ou moins brutale.

Le cas de SARCEY

La commune de Sarcey possède une dizaine d'étangs sur son territoire. Ces étangs peuvent fragiliser le sol et entraîner des mouvements de terrain.

Quelles sont les mesures de prévention ?

Ne vous aventurez pas dans une carrière souterraine ou un souterrain abandonnés. Signalez-les aux autorités en cas de découverte.

LES BONS RÉFLEXES !



Eloignez-vous de la zone dangereuse.



Coupez l'électricité et le gaz.



Si vous êtes dans un bâtiment, abritez-vous sous un meuble solide ou près d'un mur porteur.



Qu'est ce que c'est ?

Un séisme ou tremblement de terre résulte de la libération brusque d'énergie accumulée par les contraintes exercées sur les roches. Il se produit de très nombreux séismes tous les jours (en moyenne 270), mais la plupart ne sont pas ressentis par les humains.

Un séisme peut se traduire à la surface terrestre par la dégradation ou la ruine des bâtiments, des décalages de la surface du sol de part et d'autre des failles, mais peut également provoquer des phénomènes annexes tels que des glissements de terrain, des chutes de blocs, une liquéfaction des sols meubles imbibés d'eau, des avalanches.

Le cas de SARCEY

La Commune de Sarcey se trouve dans une zone de sismicité de niveau 2 sur 5 soit dans une zone faible. Aucun séisme n'a été recensé sur le territoire de la Commune.

LES BONS RÉFLEXES !



Si vous êtes dehors, éloignez-vous des bâtiments, ne restez pas sous ou sur un pont. En voiture, ne descendez pas avant la fin de la secousse.



Si vous êtes dans un bâtiment, abritez-vous sous un meuble solide, sous un encadrement de porte ou près d'un mur porteur.



Eloignez-vous de la zone dangereuse.



Coupez l'électricité et le gaz.

MÉTÉOROLOGIE



Qu'est ce que c'est ?

Si les phénomènes météorologiques ne sont pas recensés parmi les Risques Majeurs, les changements brutaux du climat augurent de plus en plus d'aléas violents.

Comme toutes les communes françaises, Sarcey est concernée par de potentielles fortes précipitations, des orages, du vent violent et des tempêtes de neige, du verglas, un grand froid ou encore une canicule.

Le cas de SARCEY

La Commune de Sarcey a connu 3 arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle pour risque météorologique, 2 arrêtés pour chutes de neige et un pour tempête en novembre 1982. Un important orage de grêle a également eu lieu en 1993.

Quelles sont les mesures de prévention ?

Tous ces phénomènes font l'objet d'une procédure de vigilance météorologique menée par Météo France. Elle caractérise les niveaux de vigilance par quatre couleurs. En cas d'alerte, elle émet régulièrement des bulletins de suivis du phénomène.

Pour des alertes orange ou rouge, nous vous conseillons de vous tenir régulièrement informé de l'évolution du phénomène dangereux via le site www.meteo.fr ou par téléphone au 32 50 (0,34 euro/mn).

Code couleur vigilance Météo France :



Pas de vigilance particulière.



Phénomène habituel pour la saison.



Phénomène dangereux de forte intensité.



Phénomène d'intensité exceptionnelle, l'alerte est maximale.

LES BONS RÉFLEXES !



Limitez vos déplacements.



Qu'est ce que c'est ?

Le risque de transport de matières dangereuses est consécutif à un accident se produisant lors du transport, par voie routière, ferroviaire, aérienne, d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement.

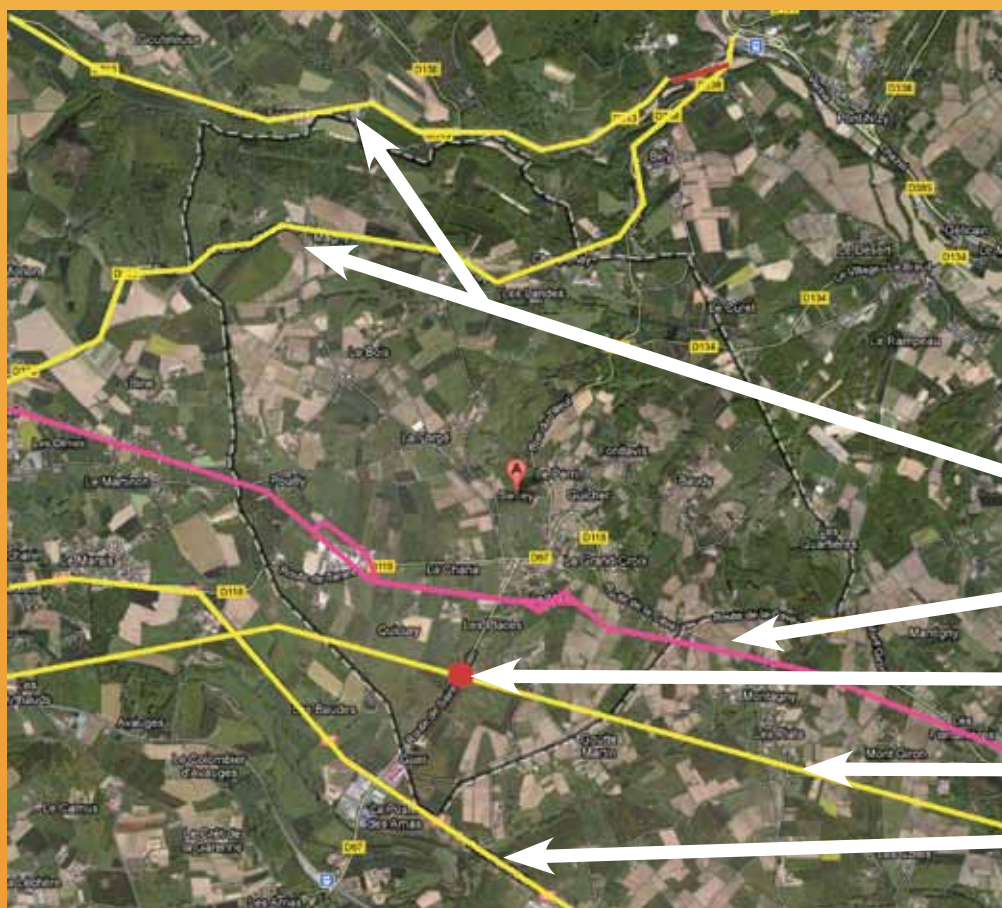
Les produits dangereux sont nombreux ; ils peuvent être inflammables, toxiques, explosifs, corrosifs ou radioactifs.

Les principaux dangers, pouvant être associés, liés à ce risque sont :

- l'explosion occasionnée par un choc avec étincelles, par le mélange de produits, etc. avec des risques de traumatismes directs ou par onde de choc ;
- l'incendie à la suite d'un choc, d'échauffement, d'une fuite, etc. avec des risques de brûlures et d'asphyxie ;
- la dispersion dans l'air (nuage toxique), l'eau et le sol de produits dangereux avec risques d'intoxication par inhalation, par ingestion ou par contact.

Le cas de SARCEY

La commune de Sarcey est concernée par le risque de transport de matières dangereuses en surface par voie routière avec l'autoroute A89 (Lyon - Bordeaux), la route nationale N7 et la route départementale D338. De plus, il existe en parallèle un passage de convois exceptionnels qui peut être source de risque supplémentaire. Le risque transport de matières dangereuses est également présent par voie souterraine avec deux canalisations de gaz qui traversent la commune.



Risque Transport de
Matières Dangereuses par
voie routière

Risque Transport de
Matières Dangereuses par
voie souterraine

Routes départementales
313 et 338

Canalisations de gaz DN
100 et DN 150

Accès des secours sur
l'autoroute A89

Autoroute A89

Route nationale 7

LES BONS RÉFLEXES !



Évitez les contacts électriques et les points chauds (téléphone, briquet, etc.).



Bouchez toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées, etc.). Arrêtez ventilation et climatisation.



Confinez-vous dans un bâtiment.



Ne fumez pas.

INFORMATIONS PRATIQUES

MAIRIE : tél. : 04 74 26 86 55 / fax : 04 74 26 85 66 / www.sarcey.fr

GENDARMERIE de L'ARBRESLE.....	17 ou 04 74 01 22 22
SERVICES DE SECOURS.....	18 ou 112 (d'un portable)
SAMU.....	15
SERVICE DES EAUX.....	0 810 514 514
ErDF.....	09 726 750 69
GrDF.....	0 800 47 33 33
FRANCE TELECOM.....	10 13

RADIO : FRANCE INFO 105.4

METEO : www.meteo.fr ou au 32 50 (1,35 euro/appel + 0,34 euro/mn) et www.vigicrues.gouv.fr

POINTS DE RASSEMBLEMENT

Maison des Associations

Salle des boules

Salle des fêtes



Ecole
Mairie

Photos : L. THIVIND, Prim.net, Pierre-Alain DORANGE

OBJETS UTILES

Il peut être utile d'avoir à portée de main les objets suivants en cas d'alerte ou d'évacuation :

- un poste de radio fonctionnant avec des piles (avec piles de rechange) ;
- une lampe torche électrique (prévoir des piles de rechange) ou solaire ou qui peut se recharger manuellement ;
- un endroit où réunir l'ensemble de vos papiers importants (pièces d'identités, passeport) afin de pouvoir rapidement les prendre en cas d'évacuation ;
- une trousse de premiers secours (pansements, bandages, désinfectant, masques, etc.), pensez à prévoir les médicaments d'un éventuel traitement en cours ;
- éventuellement un téléphone portable avec une batterie de rechange ;
- une réserve d'eau en bouteille ;
- des vêtements de rechange ;
- des couvertures ;
- un nécessaire de toilette.

POUR EN SAVOIR PLUS

- L'institut des risques majeurs : www.irma-grenoble.com
- Site interministériel d'information et de prévention sur les risques majeurs : www.prim.net

DOCUMENTS CONSULTABLES EN MAIRIE

- Carte d'aléas du projet de PPRN Inondation de la Brévenne et de la Turdine
- Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

Création : www.bac-conseils.com